

7

Juillet



## Nouveau régime juridique des concessions : mode d'emploi

Jeudi 7 juillet 2016 de 9H00 à 11h00 à BORDEAUX

La réforme du droit des concessions marque une nouvelle étape de la réforme de la commande publique. Avec l'ordonnance du 29 janvier 2016 et son décret d'application du 1er février 2016 entrés en vigueur le 1er avril 2016, la France s'est dotée d'un régime unifié des contrats de concession.

Suivant la même logique que l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et formant avec elle un ensemble cohérent, l'ordonnance du 29 janvier 2016 qui transpose la directive 2014/23/UE du 26 février 2014, achève le mouvement d'alignement du droit français de la commande publique sur le droit communautaire, dont il adopte les notions, les définitions et les catégories juridiques.

ADAMAS organise une réunion afin de présenter le nouveau cadre juridique des concessions, les principaux aspects de la réforme et ses impacts sur les contrats en cours et ceux à venir.

Nous vous invitons à participer à cette réunion qui se tiendra :

**Le jeudi 7 juillet 2016 de 9h00 à 11h00 au**

14 Cours de l'Intendance  
33000 Bordeaux - FRANCE

Cette manifestation sera animée par **Gilles LE CHATELIER** et **Xavier HEYMANS**, Avocats Associés chez ADAMAS.

Le nombre de places étant limité, nous vous remercions de nous confirmer votre présence avant **le 4 juillet 2016** :

Par mail: [infocom@adamas-lawfirm.com](mailto:infocom@adamas-lawfirm.com)

Par téléphone: 04 26 84 24 38

Pour consulter les commentaires d'ADAMAS à propos de la réforme du droit des concessions :  
<http://www.adamas-lawfirm.com/fr/publications-et-seminaires>